



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DELIBERATION N°4 DU LUNDI 25 MARS 2024

L'an deux mille Vingt-quatre, le vingt-cinq mars à 16 heures 30, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) de la Commune de Caromb, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Valérie MICHELIER.

Date de convocation : 20 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres convoqués : 11

Etaient présents : (5) Membres issus du Conseil Municipal : Valérie MICHELIER (Présidente), Monique MONTAGARD (vice-présidente), Elisabeth BELLENGER, Magali AUGIER, François ENDERLIN

Membres et personnalités extérieures désignées par Mme le Maire (2) : Marie-Andrée CARRASCO, Muriel RIPERT

Absentes ayant donné procuration (2) : Jade NAVARRO (procuration à Monique MONTAGARD), Anne-Laure MARI (procuration à François ENDERLIN)

Absente excusée : Magali BONNAVENTURE

Absent : Maxime ALLEGRE

Secrétaire de séance : François ENDERLIN

Assistaient également à la réunion : Monsieur METZGER Olivier (Premier Adjoint au Maire), Madame Stéphanie BRIQUET (Gestionnaire CCAS), Christel QUELEN (Responsable du service à la population), André MORALES (Responsable des services financiers)

### Budget du CCAS- Adoption du Budget Primitif 2024

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'adopter dans leur totalité les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Primitif 2024 du C.C.A.S., telles qu'exposées ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	600,00 €	600,00 €
FONCTIONNEMENT	108 170,53 €	108 170, 53 €
TOTAL	108 770, 53 €	108 770, 53 €

29 MARS 2024

**Le conseil municipal,  
Entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

D'adopter dans leur totalité les chapitres des sections de fonctionnement et d'investissement du budget Primitif 2024 du CCAS, tels qu'exposés ci-dessus et détaillés dans l'édition officielle jointe à la présente délibération.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

*Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois  
et an que dessus.*

*Pour expédition certifiée conforme.*

*A CAROMB, transmise le 28/03/2024*

Le Secrétaire de Séance,

François ENDEBLIN



La Présidente,

Valérie MICHELIER

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 19/03/2024

Présenté par La Vice-Présidente (1),  
A Mairie de Caromb, le 25/03/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil d'Administration(2), réunie en session ordinaire  
A Salle du Conseil, le 25/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil d'Administration (2),(3).

Certifié exécutoire par La Vice-Présidente (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/03/2024, et de la publication le 28/03/2024

A CAROMB le 25/03/24

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

*Le Maire*  
*Quaracq*  
*Swab*  
*Pipere*  
*Bellef*  
*Amé*



*Deuz*